

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

95^e séance / lundi 7 juin 2021 à 17 h 00

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Jérémie Maillé-Côté – Coordinatrice de projet

Denis Doucet – Directeur, sécurité incendie

Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière

Ressources externes

Suzanne Laplante – Agente syndicale, Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides

Audrey Demars-Vandenberghé – Directrice, Table agroalimentaire de l’Outaouais

Autre membre du conseil

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

ABSENCES :

Membres

Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

Ressource interne

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable

SÉANCE HUIS CLOS

17 h 04

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 04. Le quorum n’étant pas atteint, aucun vote, approbation ou recommandation ne peuvent être effectués par le Comité.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le Comité.

4. Approbation du procès-verbal de la 94^e séance tenue le 3 mai 2021

Puisque le quorum n'est pas atteint, le procès-verbal de la 94^e séance tenue le 3 mai 2021 ne peut pas être approuvé. Les membres présents sont d'accord avec le contenu de ce procès-verbal. Il est convenu que les membres absents seront contactés par courriel pour obtenir leur approbation. Par la suite, le procès-verbal sera considéré comme étant approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 94^e séance tenue le 3 mai 2021

Le procès-verbal de la 94^e séance tenue le 3 mai 2021 sera signé par le président lorsque tous les membres l'auront approuvé.

6. Suivi du procès-verbal de la 94^e séance tenue le 3 mai 2021

Aucun suivi n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 13 septembre 2021.

8. Campagne Prudence en milieu rural – Rues ciblées

Le document *PowerPoint* « Campagne de sensibilisation à la vitesse – Milieu rural » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Signalisation routière en milieu rural (volet agricole);
- Projet pilote de marquage en milieu rural;
- Campagne de sensibilisation à la vitesse « Prudence »;
- Campagne MTQ-UPA « Milieu agricole, soyez vigilant »;
- Proposition de sites.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- On demande de préciser les endroits en milieu rural qui pourraient présenter des enjeux de visibilité;
- On suggère que le chemin Saint-Thomas entre la montée Paiement et le boulevard Labrosse soit considéré pour la campagne du MTQ-UPA;
- Le segment du chemin Saint-Thomas affiché à 50 km/h près de la montée Paiement recevra des mesures de modération de la circulation (bollards flexibles);
- Le seul moyen de procéder à des campagnes de sensibilisation sur les routes de juridiction provinciale est d'adresser la demande au ministère des Transports. La Ville ne peut elle-même y afficher des enseignes de sensibilisation.
- On demande de préciser les endroits spécifiques sur le chemin Eardley. On répond que les producteurs agricoles du secteur seront sondés prochainement sur les endroits les plus problématiques de ce chemin, et on en informera l'administration;
- Les rues qui feront l'objet de la campagne de sensibilisation ont été proposées, mais la localisation précise des enseignes sur ces rues reste à être déterminée;
- Lorsque complète, la liste des rues retenues sera transmise au Service des communications pour suivi.

9. Feux de branches et branchailles – Projet pilote

Cette démarche fait suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Lessard au conseil municipal du 16 mars 2021, pour permettre aux producteurs en zone agricole qui ne sont pas membres de l'UPA de faire des feux de branches et de broussailles.

Le document *PowerPoint* « Feux de végétaux en zone agricole » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mandat attribué au Service de sécurité incendie de Gatineau;
- Analyse de l'avis de proposition;
- Réglementation en vigueur;
- Service de l'évaluation;
- Union des producteurs agricoles;
- Loi sur les producteurs agricoles;
- Propositions;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- On précise la description d'un membre de l'UPA, et le cheminement pour y adhérer;
- Un aménagiste de l'UPA entrera en contact avec le Service sécurité incendie pour assister ce service dans la rédaction du règlement;
- La modification demandée au règlement visait initialement à permettre de faire des feux de végétaux aux résidents de la zone agricole qui exercent des activités agricoles sans en tirer de revenus, comme les fermes chevalines. On ne retrouve pas cette catégorie de résidents dans les modifications proposées. On répond que ce volet n'a pas été inclus au projet de règlement, car il devient difficile de tracer une ligne sur les types d'exploitants agricoles admissibles;
- Le projet pilote permettra d'élargir tranquillement les autorisations s'il y a lieu. Plus les feux de végétaux seront autorisés, plus les risques de feux de forêt vont augmenter;
- Limiter l'autorisation de feux de végétaux aux membres de l'UPA répond aux besoins des producteurs, mais ne répond pas à ceux qui ne sont pas membres de l'UPA et qui exercent des activités en zone agricole;
- Des plaintes de nuisance pour la fumée de feux de végétaux peuvent être enregistrées au 311. Un officier se rendra sur les lieux pour juger s'il y a nuisance ou non. S'il y a effectivement nuisance, le feu devra être éteint;
- Le projet de règlement prévoit que malgré la délivrance d'un permis, lors de vents au-delà de 20 km/h, il sera interdit de faire des feux de végétaux, et ce, pour empêcher la création de nuisances et réduire les risques de feux de forêt;
- On est d'accord pour que les modifications apportées au règlement soient restrictives, car il y a déjà des plaintes de nuisances actuellement par rapport aux feux de végétaux. Il faut resserrer la réglementation le plus possible. Un projet pilote est pertinent, et permettra d'apporter les ajustements nécessaires;
- Une demande de permis sera nécessaire pour faire un feu de végétaux;
- Les villes de Montréal, Longueuil et Laval n'autorisent pas les feux de végétaux sur leur territoire.

10. Fauchage des mauvaises herbes le long des fossés

On informe les membres de la réception d'une lettre à l'attention de la Ville de Gatineau en provenance de l'UPA concernant l'importance procéder au fauchage des mauvaises herbes le long des fossés. Ce fauchage est effectué à deux occasions par année : une première fois en juin, et une seconde fois au plus tard le 30 septembre. Un entrepreneur privé s'occupe du fauchage de ces mauvaises herbes dans les secteurs Aylmer et Buckingham/Masson-Angers. Le Service des travaux publics de la Ville de Gatineau prend en charge le secteur Gatineau. Une réponse de l'administration à l'UPA devrait suivre dans les jours à venir.

11. **Marché public permanent**

À la suite d'un avis de proposition déposé au conseil municipal, le Service de l'urbanisme et du développement durable travaille avec la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et le Secrétariat de développement économique de la Ville de Gatineau pour définir une localisation du marché public permanent. Initialement, ce marché public permanent devait prendre place sur le site de la Fonderie, mais ce ne sera pas possible pour les trois à quatre prochaines années en raison de travaux de décontamination, entre autres. La ferme Moore aurait été proposée comme lieu temporaire pour le marché permanent, mais ce site est la propriété de la Commission de la capitale nationale (CCN). Une note de breffage à ce sujet a été présentée au Comité exécutif cette semaine.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- On offre de partager toute la documentation pertinente avec la TAO, si elle le souhaite;
- Un des enjeux du site de la Fonderie, en plus de la décontamination, est la création d'espaces. Un appel d'offres a été lancé par le passé pour trouver un organisme qui en ferait la gestion. Les travaux s'annoncent complexes;
- Le conseil a réservé des fonds pour la réalisation du marché public de la Fonderie;
- Les agriculteurs sont à la recherche de locaux permanents pour vendre leurs produits. L'efficacité des marchés temporaires est de beaucoup diminuée, puisqu'ils doivent transporter tout leur équipement;
- La possibilité de louer ou acheter la ferme Moore est évaluée;
- Le projet de marché public permanent traîne depuis longtemps, il est temps de passer à l'action.

12. **Varia**

a) **Campagne « Mangeons local »**

On annonce que l'UPA fera une campagne de sensibilisation « Mangeons local – Plus que jamais! » pour remplacer les journées portes ouvertes. Cette campagne se mettra en branle à la fin du mois d'août ou début septembre, tant au niveau régional que provincial. Un ambassadeur a été trouvé pour la région de l'Outaouais, mais son identité ne peut être dévoilée avant le 17 juin. Une tournée des producteurs est planifiée, est des activités pour les enfants sont prévues. Plus d'information partagée sur les réseaux sociaux et par le Service des communications, lorsque disponible.

b) **Travaux à venir de Comité**

On informe les membres que le conseil, à sa séance du 8 juin 2021, nommera deux nouveaux membres non-votants au sein du Comité consultatif agricole (CCA). Ces deux membres proviennent de l'UPA et de la TAO. Bien que non-votants, ces deux membres seront assurément des atouts importants pour les travaux du CCA.

Le projet de chasse en milieu agricole progresse, et devrait revenir à l'automne. Des retours des services juridiques et policiers sont attendus cet été.

L'administration travaille actuellement sur un Plan d'agriculture urbaine, et si le CCA le souhaite, une présentation à ce sujet pourrait être offerte le moment venu.

13. **Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 10.